Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1917)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Des améliorations bien comprises et judicieusement appliquées favoriseraient l'établissement de nouvelles industries tout en encourageant les industries existantes.

Elles seront conformes aux intérêts supérieurs de la ville de Lausanne en répondant à ses besoins présents et auront une influence considérable sur son développement à l'avenir.

Lausanne, le 28 avril 1917.

Pour le Comité de l'Association des deux Sociétés :

Le Président : H. Verrey, architecte. — *Le Secrétaire :* A. Paris, ingénieur.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 1917 au Buffet de la gare (petite salle).

La séance est ouverte à 8 $^1/_2$ h. Une trentaine de membres sont présents. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Communications du Comité. A l'occasion de l'Assemblée générale annuelle, dans laquelle M. G. Epitaux architecte fera une communication avec projections lumineuses sur ce sujet: « Les enseignes d'auberges dans le canton de Vaud », le Comité propose qu'on organise un souper en commun conformément à la tradition. Cette proposition, appuyée par M. Meyer architecte, est adoptée à l'hunanimité, étant entendu que la conférence de M. Epitaux aura lieu avant le souper. A la demande de M. Simon, architecte, l'Assemblée générale sera fixée à un autre jour que le 2 avril, et il y aura lieu de tenir compte de l'horaire modifié des CFF.

La conférence des Présidents est appointée au samedi 24 février à Olten. M. Verrey, président, compte s'y rendre. Elle discutera les questions suivantes: Assurance obligatoire des employés de bureau, ensuite d'un recours Panchaud; les Crédits en banque, question au sujet de laquelle le Comité central a donné suite en demandant à la Section vaudoise de faire des propositions d'intervention auprès de la Banque cantonale vaudoise, à quoi il sera répondu par une lettre dont M. Meyer architecte donne lecture séance tenante ; M. Thévenaz s'étonne de ce qu'on adresse cette lettre à la B. C. V. seule, au lieu de le faire aux banques de tous les cantons; M. Verrey répond que c'est l'avis du Comité central qui préfère ne pas élargir la discussion. Proposition de la Section de Zurich de réduire à 3 fr. les cotisations annuelles aux Sections en faveur des membres de moins de trente-deux ans, cotisation réduite qu'ils payeraient pendant trois ans, et exonération de la cotisation annuelle aux Sections pour tous les membres qui en ont fait partie pendant quarante ans. Cette proposition sera discutée dans notre Section ultérieurement.

La subvention au *Bulletin technique*, proposée par M. Julien Chappuis, pourrait être portée, comme complément pour 1916, à 200 fr. Adopté. Remerciements de M. Chappuis.

Maison bourgeoise. Le président expose que le Comité n'a pas suivi les indications qui lui ont été données dans la séance précédente, tendant à convoquer spécialement les architectes pour discuter de la suite à donner à cette question; mais le Comité a, par contre, insisté dans la convocation à la séance de ce jour, pour une participation nombreuse des architectes. M. Brazzola, après un échange d'explications, propose qu'une Commission soit composée d'architectes choisis dans les diverses contrées du canton, qui sera chargée de recueillir les matériaux nécessaires au volume vaudois de la Maison bourgeoise. Ainsi que l'explique le président, cette Commission aura pour tâche d'établir une nomenclature des objets intéressants, qui constituera un programme pour la visite que devra faire le Comité de la Maison bourgeoise. Appuyée par M. Chappuis, la proposition L. Brazzola est adoptée, et MM. Bron, Epitaux, Thévenaz et Brazzola sont désignés pour constituer la première Commission.

Causerie de M. J.-H. Verrey, architecte. Sous forme de rapport, M. Verrey expose longuement et en détail la situation créée aux architectes et propriétaires par l'administration communale de Lausanne en matière de construction d'immeubles. Les procédés plus ou moins réglementaires appliqués par la Direction des Travaux constituent une entrave à la construction et exercent une fâcheuse influence sur l'industrie du bâtiment. En matière d'esthétique, la Direction s'appuie sur l'avis d'une Commission consultative non prévue par les Règlements approuvés par le Conseil d'Etat ; il en résulte que les architectes sont à la merci de collègues qui ne pensent pas comme eux et qui sont choisis arbitrairement par la Direction des Travaux ; cela constitue un sérieux préjudice à leur égard autant qu'à celui des propriétaires. Il y aurait lieu d'intervenir et de faire en sorte, pour le moins, que cette commission consultative compte des gens du métier, présentés par la *S. I. A.* Un autre grief avancé contre les procédés de l'Administration consiste en ce que celle-ci ne facilite pas la tâche des architectes : elle met de la mauvaise volonté à les renseigner, les obligeant parfois à faire des études préliminaires coûteuses et aléatoires. Les questions de hauteur et d'aire des bâtiments sont mal spécifiées ; les modifications d'alignements sont fréquentes et l'application de deux règlements contradictoires complique la tâche des architectes. D'autre part, encore, les formalités légales sont encore allongées par le fait que la Direction des Travaux apporte ou propose de fréquentes modifications aux projets présentés et soumis à son approbation ; les enquêtes sont renvoyées pour des questions de détails.

Pour les motifs ci-dessus résumés, il importerait que la *S. I. A.* prît des mesures.

Après un échange d'idées entre divers membres de l'assemblée, notamment MM. Quillet, Simon, Junod, Thévenaz, Brazzola, Villard et Verrey, on décide qu'une commission de sept membres composée immédiatement de MM. Verrey fils, Brazzola, Monod, Chamorel, Thévenaz, Isoz et Junod, recherchera les voies et moyens pour aboutir à l'amélioration des formalités rendues nécessaires par l'application des règlements, dans le sens indiqué dans le rapport Verrey. En outre, un rapport élaboré par cette commission sera inséré dans le *Bulletin* et éventuellement dans d'autres journaux.

Asted. M. E.-F. Chavannes, ingénieur, expose qu'il serait bon que le Comité central s'occupât de la question de la Reconstruction des villes, objet ayant été discuté dans notre société. Il sera en conséquence adressé au Comité central une lettre sollicitant son intervention.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Pour le Secrétaire : *G. J.*

Ouvrages reçus.

La réorganisation des Chemins de fer fédéraux, par *P. Zutter.* — Art. Institut *Orell-Füssli*, Zurich.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde, Jumelles, 4.